3ème FORUM MONDIAL DE L'EAU

(KYOTO, 16 - 23 MARS 2003)

COMMUNICATION SUR LE RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN (RAOB)

PRÉPARÉE ET PRÉSENTÉE PAR MR. OUMAR OULD ALY,
PRÉSIDENT DU RAOB

SOMMAIRE

- I. INTRODUCTION
- II. LE RESEAU AFRICAIN DES ORGANISME DE BASSIN
- II.1.CREATION
- II.2. OBJECTIFS
- II.3. ORGANISATION
- II.4. RESSOURCES
- II.5. ACTIVITES
- II.5.DECLARATION DITE DE DAKAR
- III. CONCLUSION
- IV. RECOMMANDATION

INTRODUCTION

LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE CONSTITUE UN MOYEN SÛR POUR LE DÉVELOPPEMEN DURABLE DE L'AFRIQUE VOIR DU MONDE.

C'EST DANS CETTE PERSPECTIVE QUE LE RÉSEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSINS (RAOB) A VU LE JOUR, A L'IMAGE DU RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DES BASSINS (RIOB) DONT IL CONSTITUE UN POINT D'APPU EFFICACE DANS LA RÉGION.

II.1. CREATION

LE RAOB A ÉTÉ CRÉE LE 11 JUILLET 2002 À DAKAR (SÉNÉGAL) AVEC KE SOUTIEN DU WATAC ET, DU RIOB PAR UNE ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE REGROUPANT PLUSIEURS USAGERS DE L'EAU AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL, INTERNATIONAL:

- AGENCES DE BASSIN FLUVIAUX ET LACUSTRES
- ADMINISTRATIONS NATIONALES
- PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

II.2. OBJECTIFS DU RAOB

- DÉVELOPPEMENT DE RELATION ENTRE PARTENAIRES CONCERNÉS (ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ET D'EXPERTISES).
- PROMOTION DES PRINCES DE LA GIRE ;
- SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'INFORMATION ET DE FORMATION DES ACTEURS DE L'EAU À TOUS LES NIVEAUX.

II.3. ORGANISATION

LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU RAOB COMPREND :

- UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE REGROUPANT TOUS LES MEMBRES
- UNE PRÉSIDENCE ASSURÉE ACTUELLEMENT PAR L'AUTORITÉ DU BASSIN DU NIGER (ABN) POUR 2 ANS.
- UN SECRÉTARIAT TECHNIQUE PERMANENT ASSURÉ ACTUELLEMENT PAR L'ORGANISATION POUR LA MIS EN VALEUR DU FLEUVE SÉNÉGAL (OMVS) POUR 4 ANS.
- UN BUREAU DE COORDINATION

II.3.(SUITE)

STATUTS ET RÈGLEMENT INTERIEUR DONNANT AU RAOB UNE FORME JURIDIQUE COMME ASSOCIATION RÉGIE PAR LE DROIT DU PAYS HOTE (PRÉSENTEMENT LE SÉNÉGAL).

II.4. RESSOURCES

- COTISATIONS ANNUELLES DES MEMBRES
- SUBVENTIONS.
- PRODUITS DE PRESTATIONS POUR SERVICES RENDUS.
- CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES PARTICIPANTS POUR ASSISTER AUX MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE RAOB.
- DONS ET LEGS.

II.5. ACTIVITES REALISEES

- NOMINATION :
- DU PRÉSIDENT DU RAOB PAR L'ABN;
- DE L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT PERMANENT PAR L'OMVS;
- DES MEMBRES DU BUREAU DE COORDINATION PAR LES ORGANISMES DE BASSIN ET ADMINISTRATIONS MEMBRES
- ACTIONS DE SENSIBILISATION PAR CORRESPONDANCE EN DIRECTION DE PLUSIEURS PARTENAIRES CONCERNÉS;

II.5 (SUITE)

- LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE RENDU ENTIÈREMENT OPERATIONNEL AVEC LES MOYENS DE L'OMVS (LOCAUX, ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES, LIGNES INTERNET ET TÉLÉPHONIQUE, SECRÉTARIAT, FOURNITURES)
- FINANCEMENT D'UNE MISSION DE CONSULTANTS POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU RAOB.
- INFORMATIONS SUR LE RAOB AU COURS DE DIFFÉRENTES RENCONTRES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES.
- CONFECTIONS ET DISTRIBUTION D'UNE FICHE D'IDENTITÉ AUX STRUCTURES MEMBRES DU RÉSEAU.

II.6 DECLARATION DE DAKAR

- L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU RAOB A ADOPTÉ UNE DÉCLARATION DITE "DÉCLARATION DE DAKAR" DONT LES POINTS FORTS SONT :
- APPROBATION DES STATUTS DU RAOB
- APPEL A UNE FORTE ADHESION AU RESEAU
- NECESSITE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET SAIDEAU
- APPEL AUX BAILLEURS DE FOND ET L'ASSISTANCE POUR SOUTENIR LE RESEAU
- MANDAT AU PRESIDENT POUR PRESENTER LA DECLARATION DE DAKAR AU SOMMET DE JOHANNESBURG ET AU FORUM DE KYOTO.

III. CONCLUSION

EN FACILITANT L'ECHANGE D'INFORMATION ENTRE LES ACTEURS DE L'EAU, LE RAOB CONTRIBUERA INCONTESTABLEMENT A L'INTEGRATION EN AFRIQUE.

LA PRESIDENCE ET LE SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT SONT ENTRAIN DE DEPLOYER D'IMPORTANTS EFFORTS POUR LE FAIRE VIVRE MALGRE LA LIMITE DES MOYENS DISPONIBLES. LES ACTIVITES ENTREPRISES JUSQU'ICI L'ONT ETE GRACE A L'APPUI ET AUX SAGES CONSEILS DU HAUT COMMISSAIRE DE L'OMVS, DU SECRETAIRE EXECUTIF DE L'ABN, ET DU SECRETAIRE TECHNIQUE DU RIOB.

NOUS TENONS A LES EN REMERCIER TRES SINCEREMENT.

IV. RECOMMANDATION

- NECESSITE APPUI AU RAOB DANS LA REALISATION DE SES NOBLES OBJECTIFS
- POURSUITE ADHESIONS AU RESEAU.
- RENFORCEMENT COOPERATION AVEC AUTRES
 RESEAUX REGIONAUX